Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260911-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
exercice : 29
présents : 26
votants : 28

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le vingt-quatre septembre le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-09-11
Attribution de subventions n° 1
Primes vélos

Date de convocation du Conseil municipal :
9 septembre 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, Mme EVEN, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, M. BICREL, Mme BARILLEC, M. CHEVAL, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, Mme COTTON - KERSIMON, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme LE PAGE Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

M. SALAÜN	procuration à	M Le Maire
M. POCHAUVIN	procuration à	Mme EVEN
M. JOLY	procuration à	M. COMBROUX

Absents :

Secrétaire de séance :
M. BICREL

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

6.3.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260911-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-11

Développement durable

ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2026 – N°1
« PRIME À L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE / D'UN VÉLO ADAPTÉ / D'UN VÉLO CARGO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE »

Rédacteur : Mounia Oualhaj
Rapporteur : Brigitte Cloarec

Afin de favoriser la mobilité douce et renforcer l'accessibilité pour tous, la Ville de Gouesnou a renouvelé en 2026 son dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE), ainsi que de vélos adaptés aux personnes en situation de handicap. Elle a également mis en place une nouvelle aide dédiée à l'acquisition de vélos cargos à assistance électrique.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution des subventions pour les dossiers complets et valides instruits avant le 24 septembre 2026.

Les subventions attribuées par les collectivités territoriales font l'objet de décisions prises par leurs instances délibérantes. Pour une commune, ces décisions relèvent du Conseil municipal.

Par délibération n°2026-06-15 en date du 5 juin 2026, la Ville de Gouesnou a renouvelé son dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE), ainsi que de vélos adaptés aux personnes en situation de handicap. Les montants de ces aides sont fixés à 100 € pour un VAE et à 400 € pour un vélo adapté. Elle a également instauré une nouvelle aide en faveur de l'acquisition de vélos cargos à assistance électrique d'un montant de 200 €.

L'ensemble de ces aides est limité à un seul bénéficiaire par foyer résidant à Gouesnou.

La présente délibération a pour objet d'attribuer les subventions correspondant aux demandes de primes VAE, vélo adapté et vélo cargo instruites avant le 24 septembre 2026.

Dossiers en attente de décision :

- 14 dossiers complets et valides sollicitant chacun une prime VAE de 100 €, pour un montant total de subvention de 1400 €.
- 2 dossiers complets et valides sollicitant chacun une prime vélos cargos à assistance électrique de 200 €, pour un montant total de subvention de 400 €.

6.3.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260911-DE

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution de 14 subventions de 100 € chacune, soit un total de 1400 €, au titre de la prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE), en prenant acte que 14 dossiers complets et conformes ont été instruits avant le 24 septembre 2026 ;
- Approuver l'attribution de 2 subventions de 200 € chacune, soit un total de 400 €, au titre de la prime à l'achat d'un vélo cargo à assistance électrique, en prenant acte que 2 dossiers complets et conformes ont été instruits avant le 24 septembre 2026 ;
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Annexe :

- Extrait du tableau de suivi 2026 « primes vélos »

Avis de la commission Aménagement durable du lundi 14 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité
Avis de la commission Moyens généraux du jeudi 17 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité
Maëlle Vanzée-Le Bris ne prend part ni au débat ni au vote.

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Gilbert Bicrel

Le Maire,

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850